

DELIBERATION N° 81/65 : RENOVATION DE LA MAISON EMILE GALLE/PRET DE LA C.A.F.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la Caisse d'Allocations Familiales, en date du 2 Avril 1981, par laquelle celle-ci fait savoir que lors d'une de ses dernières réunions, le Conseil d'Administration de l'Organisme a décidé d'accorder à la Commune une participation financière, sous forme de prêt, destinée à couvrir une partie des travaux de rénovation de la Maison Emile GALLE.

Ce prêt, sans intérêt, d'un montant de 125 000 F (représentant 25 % de la dépense retenue par le Conseil Général, valeur Octobre 1980) est remboursable en 15 annuités constantes de 8 333, 33 F dont la lère sera exigible au 1er Octobre de la 2ème année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la notification d'octroi de l'aide de la Caisse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de M. & M., 21 rue Saint Lambert à NANCY, une convention de prêt d'un montant de 125 000 F, sans intérêt, remboursable en 15 annuités de 8 333, 33 F chacune, pour la réalisation de travaux de rénovation de la Maison Emile GALLE (Maison des associations à activités socio-éducatives, anciennement dénommée maison Cuirin), sise Grande Rue à LUDRES.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité d'Expansion, Association gestionnaire de la Maison Emile GALLE.